

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 SEPTEMBRE 2017**

Au cours de sa séance du 05 septembre 2017 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **sollicité l'adhésion de la commune au dispositif AMITER du Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une aide financière sur les travaux de réaménagement de la RD7 – 3<sup>ème</sup> tranche.**

Le Conseil a adopté le projet présenté par IRIS CONSEIL, le bureau d'étude accomplissant la mission de maîtrise d'œuvre et décidé sa réalisation entre novembre 2017 et juin 2018. La commune pourrait obtenir du dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) une aide financière de 540.000 €.

➤ **demandé l'attribution d'un fonds de concours à Metz-Métropole.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la RD7 – 3<sup>ème</sup> tranche, la commune va enfouir les réseaux secs. Un fonds de concours de 100.000 € est demandé à Metz-Métropole en co-financement de ces travaux.

➤ **demandé l'attribution d'une subvention à l'U.R.M.**

Toujours en soutien des travaux d'enfouissement de réseaux visés au point précédent, le Conseil sollicite également l'intervention financière de l'U.R.M.

➤ **adopté à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 2/2017.**

Cette modification a consisté à une mise à jour des recettes de fonctionnement attendues ou déjà encaissées et à inscrire en dépenses d'investissement les travaux réalisés rue du Mallemat, entre l'ancien Moulin et la rue du Moulin.

➤ **autorisé le remboursement de la somme de 576 € à un administré.**

Une méprise communale a conduit un administré à déboursier cette somme inutilement. La commune répare ainsi son erreur.

➤ **décidé l'adhésion de la commune à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel.**

Metz-Métropole a créé un groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel auquel peuvent adhérer ses communes membres. Considérant l'intérêt économique d'une telle association de personnes publiques, le Conseil a décidé d'y rattacher la commune, la fourniture en gaz concernant le groupe scolaire et la mairie.

➤ **autorisé la signature d'une convention avec Metz-Métropole pour la fourniture de sacs noirs et transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.**

Cette convention va permettre à la commune d'utiliser des sacs noirs et transparents pour l'ensemble des bâtiments et ses différents services en bénéficiant des tarifs de Metz-Métropole pour ses approvisionnements.

➤ **autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2017-2020 entre la commune et l'AGURAM.**

L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) est chargée des travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) (voir délibération du 15 juin 2017). Cette convention a pour but de préciser les engagements réciproques des parties et notamment la contribution financière globale de la commune, soit 32.550 € pour les quatre années. La somme de 5500 € sera versée pour l'année 2017. La différence sera à la charge de Metz-Métropole suite au transfert de compétence au 01 janvier 2018.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

.../...

➤ **émis un avis favorable au projet de modification simplifiée du programme local de l'habitat 2011-2017 de Metz-Métropole.**

Il s'agit d'intégrer à ce programme les quatre communes de l'ex-Communauté de communes du Val Saint-Pierre.

➤ **émis un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023 établi par le Préfet de la Moselle et le Président du Conseil Départemental.**

➤ **pris acte du rapport annuel d'activité sur les conditions d'exercice du service public de l'électricité en 2016.**

➤ **pris acte des rapports d'activité des services publics de l'assainissement et de traitement des déchets en 2016.**

➤ **créé une commission spéciale en charge des travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme.**

Ont été élus Mme MATHIAS, Présidente, M. HOCHSTRASSER, M. LASSALAS, Mme TANCHOT, Mme ANTON, M. BELLO et M. DEFLOIRINE.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.